

Ecrit par le 2 février 2026

Employés de maison : ce que change la hausse du Smic en 2026



Au 1er janvier 2026, la revalorisation du Smic entraîne une hausse mécanique des rémunérations des salariés employés par des particuliers. Femme de ménage, nounou, aide à domicile ou accueillant familial : nouveaux minima salariaux, règles spécifiques selon les territoires et allègements de charges pour les seniors employeurs viennent redessiner le cadre du travail à domicile.

Depuis le 1er janvier 2026, le salaire minimum interprofessionnel de croissance s'établit à 12,02€ brut de l'heure, soit 1 823,03€ brut mensuels pour un temps plein de 35 heures. Cette hausse, principalement indexée sur l'inflation, impacte directement les particuliers employeurs, dont les rémunérations sont désormais alignées sur les nouveaux minima conventionnels.

Un Smic revalorisé, socle des salaires à domicile

Ecrit par le 2 février 2026

Comparé à 2025, le Smic progresse de 14 centimes par heure, une évolution qui, si elle peut sembler modeste, se traduit concrètement par une revalorisation automatique des salaires les plus bas dans le secteur de l'emploi à domicile.

Des minima conventionnels revus à la hausse

Conformément à la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, les rémunérations minimales évoluent en fonction de la qualification, de l'ancienneté et des missions exercées. En intégrant 10% de congés payés, le salaire minimum atteint désormais 10,51€ net de l'heure, soit 13,46€ brut.

Grille de salaire

Cette grille salariale constitue un plancher légal : rien n'interdit aux employeurs de proposer une rémunération supérieure, notamment pour fidéliser des profils qualifiés ou répondre à des besoins spécifiques comme la garde d'enfants, accompagnement de personnes dépendantes, des horaires atypiques...

Des règles particulières selon les territoires et les statuts

Le droit local d'Alsace-Moselle continue de s'appliquer. Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le Smic net horaire, congés payés inclus, est fixé à 10,34€. Pour les salariés non-résidents fiscaux en France, le minimum net s'élève à 11,06€ de l'heure. Les accueillants familiaux, quant à eux, bénéficient d'un régime distinct : le salaire horaire net minimum est fixé à 9,36€ en Alsace-Moselle et à 9,52€ dans les autres départements.

Un coup de pouce ciblé pour les employeurs de plus de 70 ans

La revalorisation du Smic s'accompagne d'un ajustement du dispositif d'allègement de charges pour les particuliers employeurs âgés de plus de 70 ans, dès lors qu'ils n'ont pas besoin d'assistance pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

Réduction des cotisations patronales

Ces employeurs bénéficient automatiquement d'une réduction de cotisations patronales lorsqu'ils déclarent leur salarié via le [Cesu](#) (Chèque emploi service universel). Restent toutefois dues plusieurs contributions, notamment celles liées à la retraite complémentaire, au chômage, à la formation professionnelle, à la prévoyance ou encore aux accidents du travail.

Un plafond d'exonération strictement encadré

L'exonération demeure plafonnée à 65 Smic horaires par mois et par ménage, soit, au 1er janvier 2026, 248,42€ avec congés payés inclus ou 225,88€ hors congés payés. Dans les foyers où les deux conjoints ont plus de 70 ans, une seule exonération est accordée, limitant ainsi l'impact budgétaire du dispositif pour les finances publiques.

Un secteur sous tension, entre besoin social et contraintes économiques

Cette revalorisation salariale répond à un double enjeu : améliorer l'attractivité des métiers du domicile tout en préservant l'équilibre financier des particuliers employeurs. Un ajustement délicat, à la croisée des politiques sociales, du pouvoir d'achat et de l'emploi de proximité, alors que la population vieillit et

Ecrit par le 2 février 2026

qu'il y a pénurie de main d'œuvre.

Mireille Hurlin

Smic 2026 : une hausse attendue mais cependant modeste



À partir du 1^{er} janvier 2026, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente mécaniquement de 1,18%, sans 'coup de pouce' gouvernemental supplémentaire, une progression conforme à la loi jugée cependant insuffisante face à la chère de la vie et à la précarité croissante.

Ecrit par le 2 février 2026

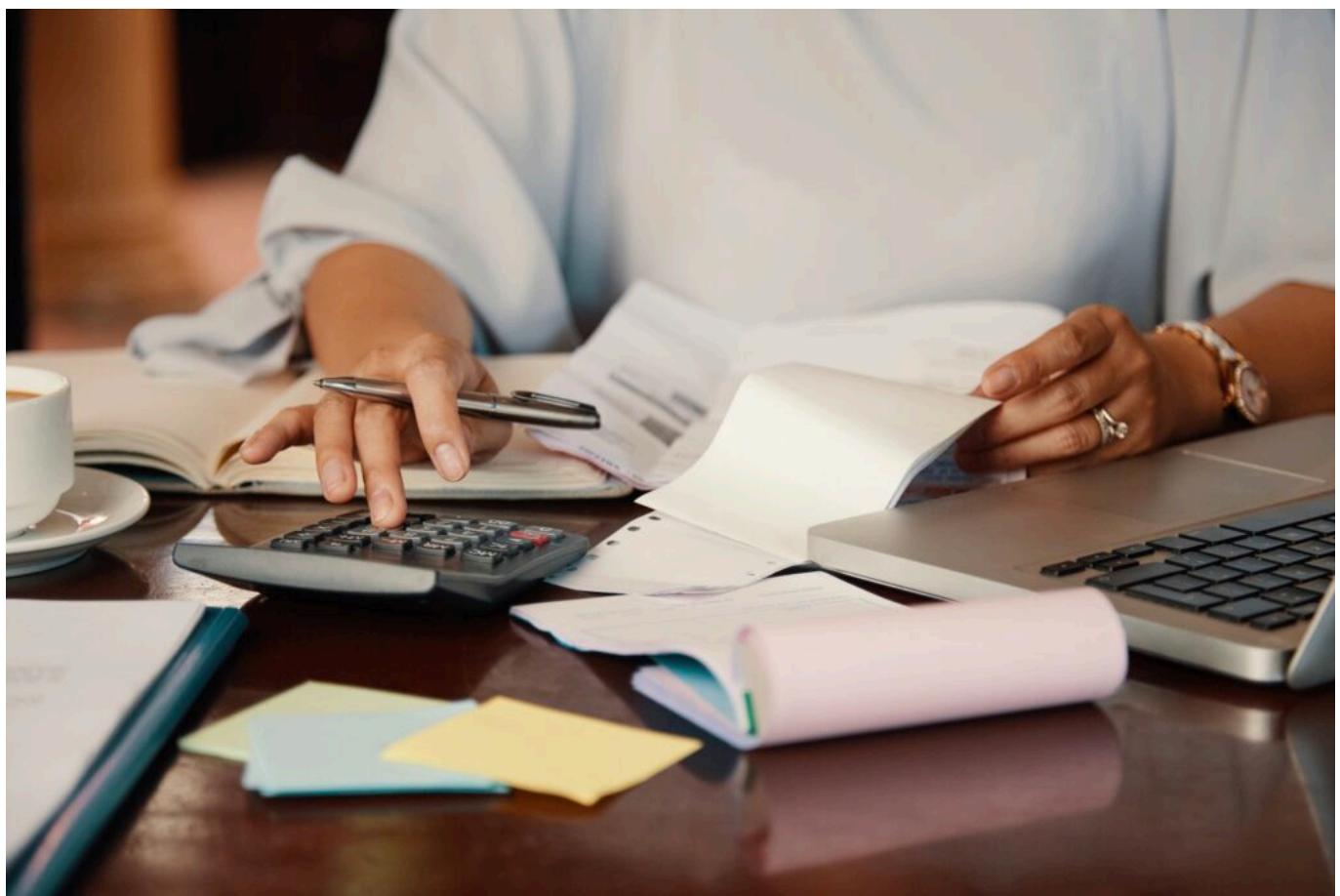
Chaque année, au 1^{er} janvier, le Code du travail prévoit la hausse du Smic. Celle-ci combine l'évolution des prix à la consommation pour les 20% de ménages les plus modestes et la moitié du gain de pouvoir d'achat des salaires horaires de base.

Les nouveaux montants applicables au 1^{er} janvier 2026

Concrètement, le Smic horaire brut est de 12,02€ (au lieu de 11,88 €) ; Le Smic mensuel brut (35h) est à 1 823,03€ ; Le Smic mensuel net estimé à 1 443,11€. Ces chiffres valent pour la métropole et la plupart des collectivités d'outre-mer. Malgré l'indice classique, le gouvernement a décidé de ne pas accorder de coup de pouce au-delà de cette revalorisation mécanique.

Réactions syndicales

La CGT (Confédération générale du travail) accuse l'exécutif de "ne pas augmenter le Smic" et d'enliser les travailleurs dans la précarité, tandis que de son côté, la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) regrette l'absence de coup de pouce depuis de nombreuses années alors que le nombre de travailleurs pauvres augmente. Pour mémoire, le dernier coup de pouce significatif remontait à la présidence de François Hollande, en juillet 2012, soit plus d'une décennie sans hausse au-delà de la formule légale.



Ecrit par le 2 février 2026

Copyright Freepik

Un gain réel modeste face à l'inflation

Même si le Smic augmente sur le papier, son effet réel sur le pouvoir d'achat semble limité face à une inflation persistante et un coût de la vie qui grèvent déjà l'impact de cette hausse. Également, malgré cette modeste hausse, les salaires ne devraient pas connaître d'évolution significative en 2026, laissant les ménages les plus modestes sous pression.

Contexte

Cette revalorisation intervient dans un contexte budgétaire tendu au sommet de l'État et dans un climat social marqué par les débats sur le pouvoir d'achat et la précarité. Le débat sur le Smic est aussi lié aux réformes des réductions de cotisations ou les ajustements des prestations sociales, qui influencent indirectement la situation financière des salariés les plus modestes.

Les salaires moyens dans le Vaucluse

Le salaire net mensuel moyen des habitants du Vaucluse est de 2 328€ nets/mois (soit environ 27 940€ nets/an) d'après l'Insee et en 2022. À Avignon, le salaire moyen est plus faible que la moyenne départementale avec 2 140€ nets/mois, tandis que le salaire moyen national tourne autour de 2 735€ nets/mois. Le revenu médian dans le Vaucluse est d'environ 21 370€ par an par unité de consommation, ce qui reflète les revenus 'typiques' d'un ménage. Environ 19,9% de la population du Vaucluse vit sous le seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian).

Source Insee.

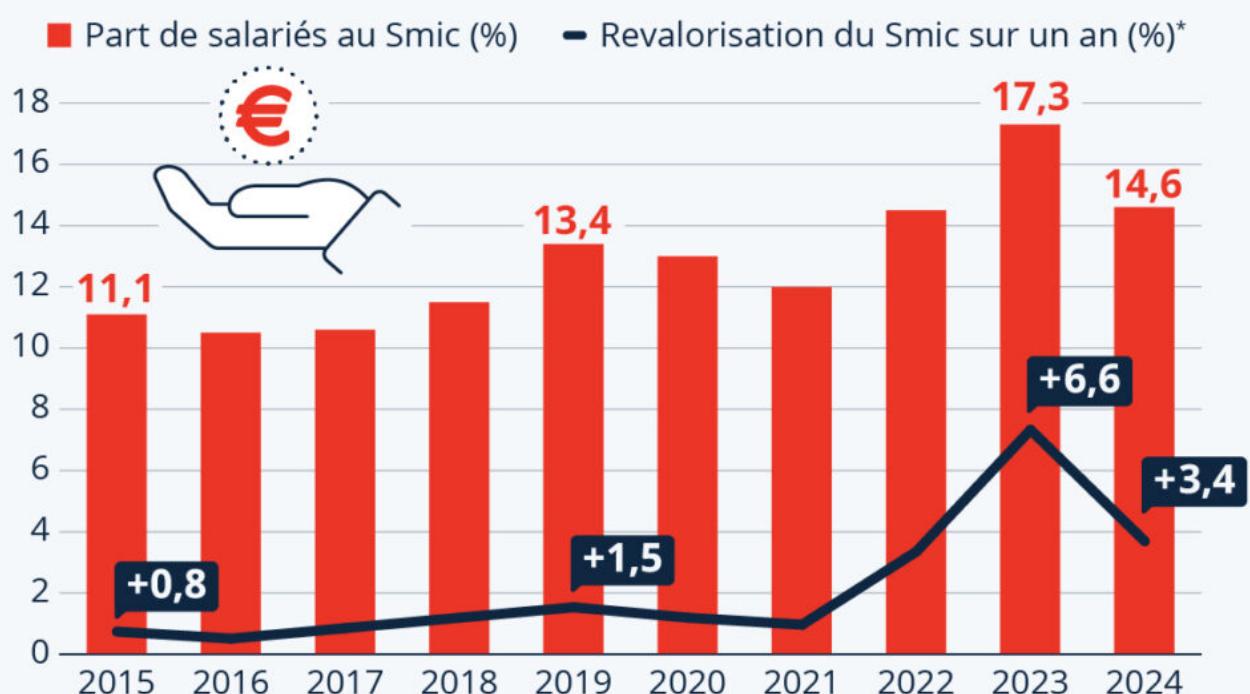
Mireille Hurlin

Marché du travail : plus de 14 % des salariés du privé touchent le Smic

Ecrit par le 2 février 2026

Plus de 14 % des salariés du privés touchent le SMIC

Évolution de la proportion de salariés au Smic en France (secteur privé non agricole) et du montant du Smic



* Au 1er janvier de chaque année. En 2024, la revalorisation (+3,4 %) cumule celles de mai 2023 (+2,2 %) et de janvier 2024 (+1,1 %).

Source : Dares



Comme le montrent les données de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des Statistiques ([Dares](#)) présentées dans notre infographie, 14,6 % des salariés français du privé (hors secteur agricole) touchaient le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) en 2024, soit 2,7 millions de personnes. Ces chiffres sont en baisse par rapport au pic de 17,3 % (3,1 millions de salariés) atteint en 2023, mais restent élevés par rapport à la tendance historique. Il s'agit en effet de la deuxième

Ecrit par le 2 février 2026

proportion la plus élevée mesurée depuis 2007, derrière 2023 et juste devant 2022 (14,5 %).

Dans le détail, la majorité des smicards sont des femmes (57 %), alors qu'elles représentent moins de la moitié des salariés (45 %). Les secteurs les plus représentés (hors agriculture) sont ceux du commerce de détail alimentaire et non-alimentaire, ainsi que de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, dans lesquels la part d'employés payés au Smic dépasse 25 %.

Les revalorisations successives du Smic face à l'[inflation](#) ces dernières années et la faible progression des bas salaires expliquent en grande partie l'explosion récente du nombre de salariés touchant le salaire minimum. Depuis le 1er janvier 2021, le SMIC a été revalorisé neuf fois en France, avec une augmentation d'environ 14 % du montant horaire brut entre le 1er janvier 2021 (10,25 €) et le 1er novembre 2024 (11,88 €). Ainsi, les personnes qui touchaient un peu plus que Smic - si elles n'ont pas été suffisamment augmentées par leur employeur au cours de cette période - ont vu leur rémunération rattrapée par le salaire minimum.

Ecrit par le 2 février 2026

La précarité du travail a doublé depuis les années 1980

Évolution de la part des emplois en CDD, interim et apprentissage dans le total de l'emploi salarié en France



Sources : Insee, Centre d'observation de la société



statista

La précarité du travail a doublé depuis les années 1980

Selon les calculs du [Centre d'observation de la société](#) basés sur des données de l'Insee, en 2023, 16 % des emplois salariés en France présentaient un statut précaire, c'est-à-dire contrats à durée déterminée,

Ecrit par le 2 février 2026

d'apprentissage ou d'intérim. Ce taux est deux fois supérieur à celui mesuré dans les années 1980. Comme le retrace notre infographie, la précarité du travail a très fortement augmenté du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, le taux d'emplois précaires grimpant de 7 % en 1985 à 14 % en 2000. Après une phase de stabilisation de quelques années, il est à nouveau reparti à la hausse au début des années 2010, pour atteindre 16 % en 2017. Depuis, il semble plus ou moins se maintenir à ce niveau. Les premiers concernés par l'emploi précarisé sont les salariés les moins diplômés et les jeunes. [Chez les salariés de moins de 25 ans](#), le taux de précarité est par exemple passé de 17 % en 1982 à plus de 50 % ces dernières années.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Le Smic pourrait atteindre les 1 400€

Ecrit par le 2 février 2026



Le salaire minimum interprofessionnel de croissance, salaire minimum légal en France, actuellement fixé à 1 766,92 euros brut par mois pourrait augmenter au cours de l'été 2024.

Pour rappel, le Smic évolue en fonction de l'inflation. Ainsi, en mai 2023 puis en janvier 2024 il avait augmenté de 1,13% - 1 709,28€ brut et 1 353,07€ net- suivant ainsi partiellement l'indice des prix à la

Ecrit par le 2 février 2026

consommation qui avait augmenté lui de 2%.

Or, une nouvelle prévision de la Banque de France

prévoit une augmentation de l'indice des prix hors tabac de 2% au 3^e trimestre ce qui pourrait signifier une nouvelle hausse du salaire minimum. Si l'on prend une hypothèse d'une augmentation de 2%, le Smic pourrait alors passer la barre des 1 802,26€ par mois franchissant la barre des 1 800€ pour dépasser les 1 400€ net, alors que le nouveau Front Populaire milite pour un Smic à 1 600€ net et une indexation des salaires sur l'inflation.

Cette hausse du Smic pourrait intervenir dans l'été.

Ecrit par le 2 février 2026

SMIC : L'ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM CES DERNIÈRES ANNÉES

Date	Montant mensuel net du Smic pour un temps plein (35 heures par semaine)*
1er janvier 2007	985,11 euros
1er janvier 2008	1 005,36 euros
1er janvier 2009	1 037,53 euros
1er janvier 2010	1 056,24 euros
1er janvier 2011	1 072,07 euros
1er janvier 2012	1 096,88 euros
1er janvier 2013	1 120,43 euros
1er janvier 2014	1 128,70 euros
1er janvier 2015	1 135,99 euros
1er janvier 2016	1 141,61 euros
1er janvier 2017	1 151,50 euros
1er janvier 2018	1 173,60 euros
1er janvier 2019	1 204,19 euros
1er janvier 2020	1 218,60 euros
1er janvier 2021	1 230,60 euros
1er janvier 2022	1 269,02 euros
1er janvier 2023	1 353,07 euros
1er janvier 2024	1 398,69 euros

Source : Insee. * Après déduction de la CRDS et de la CSG.

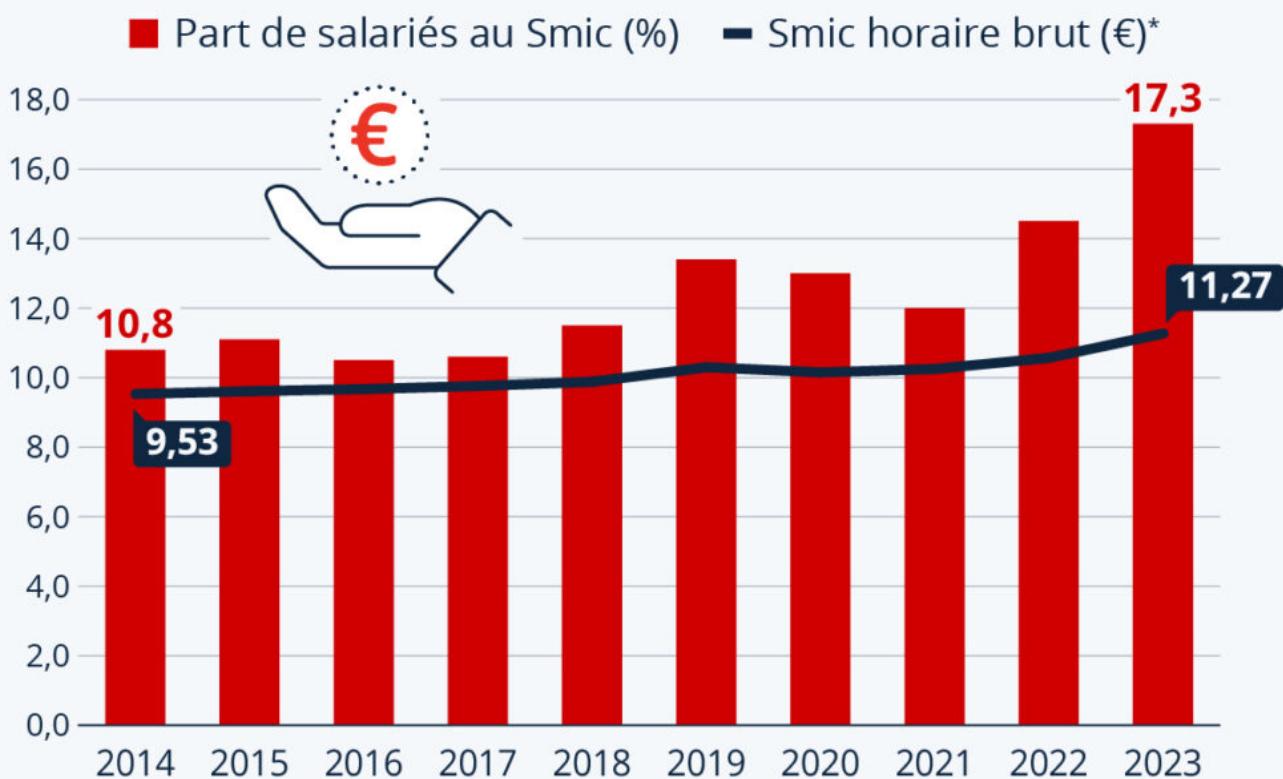
MMH

Ecrit par le 2 février 2026

Marché du travail : de plus en plus de smicards en France

De plus en plus de smicards

Évolution de la proportion de salariés au Smic en France et du montant du Smic horaire brut



* au 1er janvier de chaque année

Sources : Insee, Libération



statista

Ecrit par le 2 février 2026

Il n'y a jamais autant eu de Français payés au Smic depuis plusieurs décennies. Au 1er janvier 2023, 17,3 % des [salariés français](#) touchaient le salaire minimum, soit 3,1 millions de personnes, selon les données d'un groupe d'experts sur le Smic publiées dans [Libération](#). La majorité des smicards sont des femmes (58 %), alors qu'elles forment moins de la moitié de la [population active](#). Les secteurs les plus représentés sont l'hébergement et la [restauration](#).

Comme le détaille notre graphique, la part de salariés payés au salaire minimum a fortement augmenté ces trois dernières années, passant de 12,0 % en 2021 à 14,5 % en 2022, puis à 17,3 % cette année. C'est désormais un point de pourcentage de plus que la valeur la plus élevée enregistrée depuis 1991 (16,3 % en 2005).

Les revalorisations successives du Smic face à l'[inflation](#), six depuis l'année 2021, expliquent en grande partie l'explosion récente du nombre de salariés au salaire minimum. De janvier 2021 à mai 2023, le Smic horaire brut est passé de 10,25 euros à 11,52 euros, soit une hausse d'environ 12 %. Les personnes qui touchaient un peu plus que le salaire minimum, si elles n'ont pas été augmentées par leur employeur depuis, ont ainsi vu leur salaire rattrapé par le Smic. Au 1er janvier 2024, la revalorisation automatique du Smic en France devrait être de l'ordre de 1,7 %.

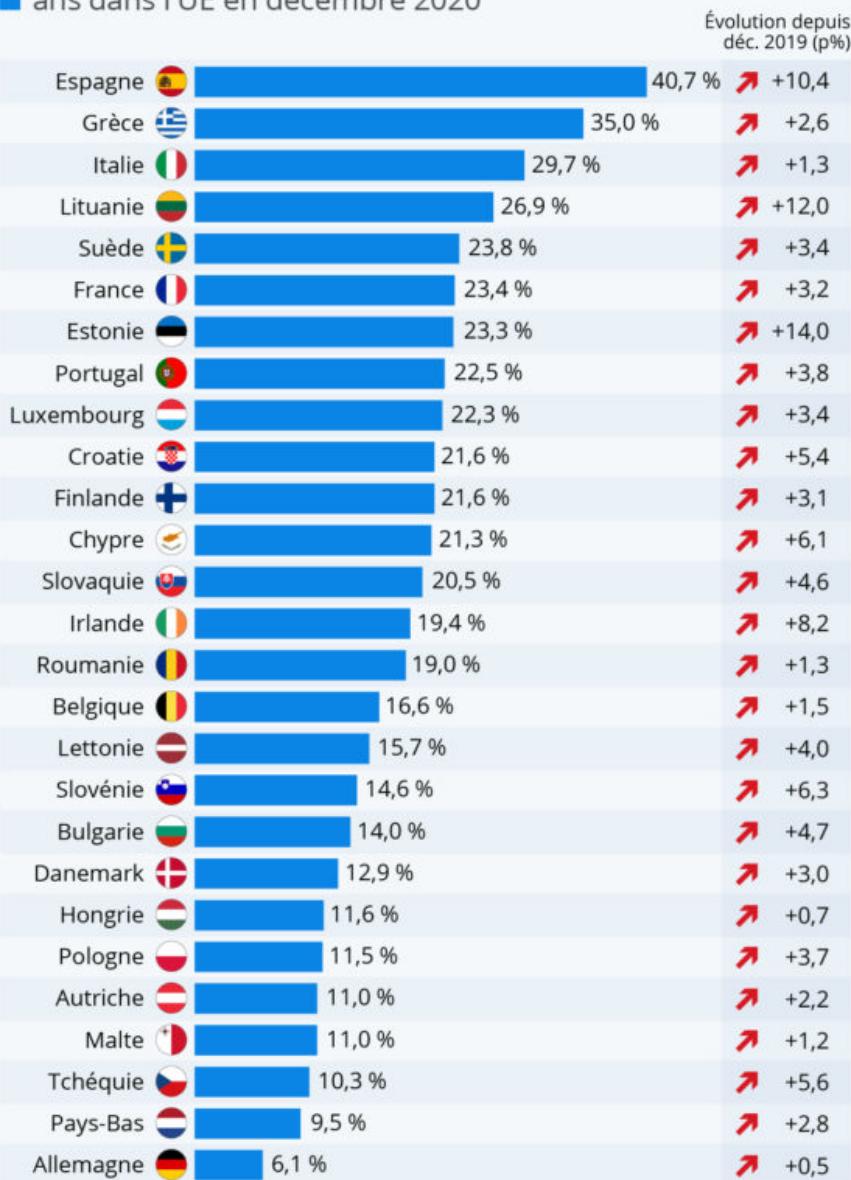
De Tristan Gaudiaut pour Statista

Chômage : les jeunes en première ligne

Ecrit par le 2 février 2026

Chômage : les jeunes en première ligne

Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'UE en décembre 2020 *



* sauf Roumanie : sept. 2020, Grèce : oct. 2020, Estonie et Hongrie : nov. 2020.

Source : Eurostat



Ecrit par le 2 février 2026

Avec la crise sanitaire, le [chômage a fait un bond inédit en France](#) et dans de nombreux autres pays. La part des sans-emplois dans la population active française a atteint 10 % à la fin de l'année 2020, et ce sont surtout les jeunes qui sont en première ligne. En effet, selon les dernières [données d'Eurostat](#), le taux de chômage des 15-24 ans (non scolarisés, qui cherchent un emploi) s'élevait à 23,4 % dans l'Hexagone en décembre dernier, soit une progression d'un peu plus de 3 points sur un an.

Comme le révèle le graphique ci-joint, cette dégradation de la situation concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne, certains ayant davantage réussi à limiter la casse que d'autres. L'Espagne (+10,4 %), l'Estonie (+14 %), la Lituanie (+12 %) et l'Irlande (+8,2 %) ont connu les plus fortes hausses du [chômage](#) chez les jeunes au cours de l'année passée. L'Espagne enregistre également le taux le plus élevé de l'UE (40,7 %). Le pays méditerranéen, dont une grande partie de la main-d'œuvre est employée dans le secteur du tourisme, a été particulièrement impacté par les restrictions de voyage liées à la pandémie. La Grèce (35,0 %) et l'Italie (29,7 %) font également partie des pays où le chômage est le plus répandu chez les jeunes, mais ces deux pays ont connu une hausse relativement faible en 2020 (entre 1 et 3 points).

Dans l'autre côté de l'échelle, c'est en Allemagne et aux Pays-Bas que chômage des 15-24 ans est le moins élevé, avec un taux de 6,1 % pour le premier et de 9,5 % pour le second. Cependant, le taux s'est également aggravé dans ces deux pays, respectivement de 0,5 % et 2,8 % par rapport à décembre 2019.

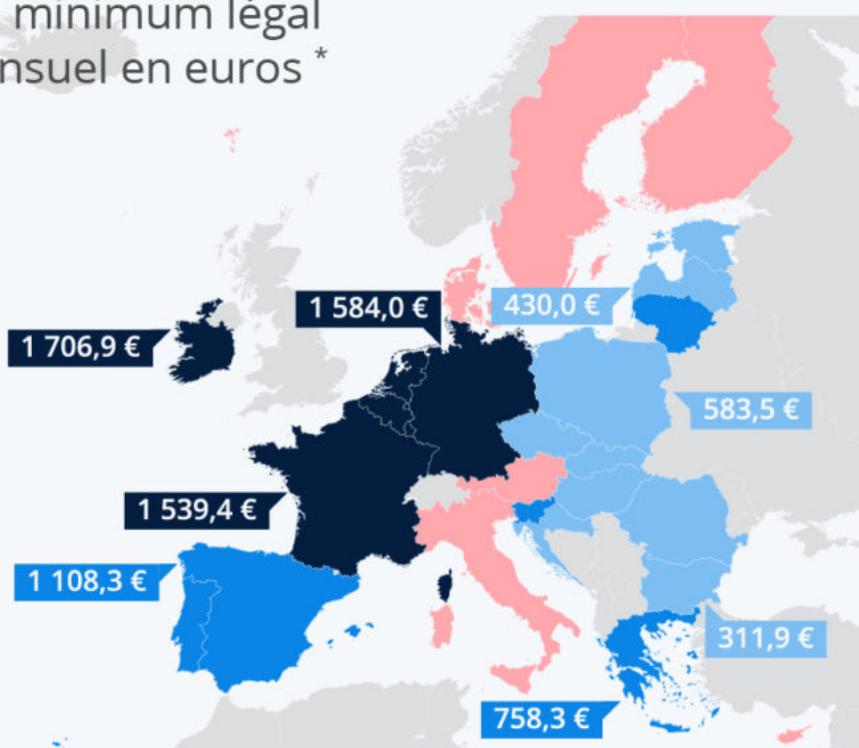
De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Le grand écart du salaire minimum en Europe

Ecrit par le 2 février 2026

Le grand écart du salaire minimum dans l'UE

Pays avec un salaire minimum légal et montant brut mensuel en euros *



* Données du deuxième semestre 2020.

** Ces pays ont fixé un salaire minimum par branche ou prévoient qu'il soit déterminé par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat



Succédant à l'Allemagne depuis le 1er janvier, le Portugal a pris la présidence tournante du Conseil de l'[Union européenne](#) pour un semestre. Alors que l'année 2021 cristallise des enjeux importants pour le continent européen, la présidence portugaise de l'UE a d'ores et déjà affirmé son ambition d'approfondir l'Europe sociale. Lisbonne a ainsi défini des [priorités](#), parmi lesquelles : « promouvoir une reprise stimulée par les transitions climatiques et numériques, mettre en œuvre le socle européen des droits

Ecrit par le 2 février 2026

sociaux de l'Union européenne [...] pour garantir une transition climatique et numérique juste et inclusive ».

À cet effet, le Portugal prévoit un « sommet social» les 7 et 8 mai à Porto, au cours duquel les Vingt-Sept seront invités à s'accorder pour développer les [droits sociaux](#) de leurs citoyens et débattre autour de l'idée d'un salaire minimum européen. Plutôt que l'établissement d'un SMIC identique à l'Union européenne, quasi impossible à réaliser, il s'agit de discuter d'une « convergence ascendante » et de la mise en place de « salaires minimums équitables », permettant de garantir que les travailleurs gagnent suffisamment pour subvenir à leurs besoins.

Comme le montre notre infographie, qui présente les données du deuxième semestre 2020, il existe une grande disparité des salaires minimums légaux d'un pays à l'autre de l'UE. Entre la Bulgarie, où ce dernier est fixé à 312 € brut mensuel, et la France, où il s'élève à 1 539 €, l'écart est considérable puisque le [SMIC français](#) est environ 5 fois supérieur. Et la différence est encore plus grande avec les pays qui disposent du minimum salarial le plus élevé : l'Irlande (1707 €) et le Luxembourg (2142 €). Ces écarts importants s'expliquent en grande partie par la [disparité des prix et du coût de la vie](#) entre les économies de l'UE.

En outre, six pays membres n'ont pas de salaire minimum légal à ce jour : l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la Suède et Chypre. Dans ces pays, un salaire minimum peut avoir été fixé par branche professionnelle ou avoir été déterminé par négociation entre les partenaires sociaux.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)